2e Année. — N° 36 10 Cent. le Numéro. 8 Septembre 1883.

L'ANTI-MATÉRIALISTE

ORGANE DU MOUVEMENT DE LA LIBRE PENSÉE RELIGIEUSE
ET DU SPIRITUALISME MODERNE
PARAISSANT LE 8 ET LE 23 DE CHAQUE MOIS

Naître, mourir, renaître encore, progresser sans cesse, telle est la loi.

Gouverne-toi toi-même dans toutes les sphères de ton activité. Sois ton prêtre et ton roi.

Directeur : **P. VERDAD**
BUREAUX : 110, Grande-Rue, Le MANS (Sarthe).
Annonces : 1 fr. la ligne | Abonnement : Un an 5 fr. | Réclames : 1 fr. 50 la ligne

Suppression des Impôts indirects.

Nous ne saurions trop appuyer sur cette idée si rationnelle de M. Godin de faire l'État *héritier des biens des particuliers qui meurent sans héritiers directs*. C'est la réforme juste de tous les impôts injustes.

Les mutations en France s'élèvent chaque année à la somme énorme de quinze milliards, (15.000.000.000), sur lesquels le produit du droit d'hérédité de l'État, tel qu'il le propose dans son livre « *Le Gouvernement* », créerait, un revenu annuel de 2 à 3 milliards. Quelle ressource pour l'État ! Quels moyens puissants de débarrasser les citoyens de toutes les vexations, de tous les impôts criards qui les irritent et les ruinent !

Par droit de succession l'État devient chaque année le propriétaire rentier des biens de la

nation et il revend ces biens aux conditions les plus avantageuses pour la nation elle-même.

Rien de plus simple ni de plus facile. Il suffit de promulguer une loi ainsi conçue :

Un seul héritage est reconnu en France, celui du fils et de la fille.

La première réforme à faire serait celle des impôts indirects qui s'attaquent à la subsistance des citoyens et sont la première cause de la gêne et de la misère des populations. Ces impôts, l'œuvre d'un profond égoïsme, ont été imaginés pour faire supporter aux masses laborieuses la plus forte part des charges publiques tout en donnant à l'impôt un semblant d'équité. En effet celui qui consomme n'a pas toujours les ressources nécessaires pour payer. Taxer les choses indispensables à la consommation, c'est taxer la vie, et cela n'est pas juste car tout le monde a le droit de vivre, mieux que cela tout le monde *a le devoir* de vivre.

Taxer les objets de consommation, c'est augmenter leur prix de vente et c'est diminuer d'autant le salaire de l'ouvrier. Cela est évident. L'impôt indirect est donc anti-social et est une des principales causes des crises de la Société. Il est donc injuste puisque par lui on reprend à l'ouvrier une part du salaire qu'il vient de gagner pour les besoins de sa famille.

L'impôt ne doit être prélevé que sur le superflu, sur les économies de la richesse générale. Comment ? cela est bien simple, nous l'avons dit : l'État n'a qu'à prélever, à la mort des citoyens, sur la richesse accumulée qu'ils laissent, une

part suffisante pour constituer son budget. Ainsi les citoyens jouiront librement de leur vivant, sans impôts ni taxes d'aucune sorte, de tous les biens en leur possession et de ceux qu'ils acquéreront et n'auront à payer que le loyer des biens qu'ils occuperont. A leur mort seulement, l'État reprendra, par droit d'hérédité, la part nécessaire au bon fonctionnement de tous les services publics.

D'ailleurs une chose est évidente. C'est qu'en faisant payer aux ouvriers des droits sur les denrées de consommation on fait nécessairement augmenter la main-d'œuvre; l'augmentation de la main d'œuvre entraîne celle du prix des produits; et c'est ainsi que l'on tourne dans un cercle vicieux qui ruine l'agriculture et l'industrie. Pour l'ouvrier sans ouvrage et privé de salaire, la gêne est d'autant plus grande qu'il est obligé d'acheter plus cher ce dont il a besoin. C'est ainsi que la misère prend tous les jours une acuité de plus en plus grande et que l'avenir devient de plus en plus menaçant.

L'abolition des impôts indirects et l'instauration du droit d'hérédité de l'Etat en place de ces impôts peuvent seuls ramener l'équilibre et assurer le calme et la tranquilité pour l'avenir. Ce serait en effet le règne de la Justice, car l'État recevrait des citoyens une part d'autant plus forte que leur fortune serait plus grande et les travailleurs seraient débarrassés des charges énormes qui leur font entrave.

« La République, dit M. Godin, doit réformer les impôts que nous ont légués les régimes monarchiques. Elle doit supprimer les impôts sur le vin, la bière et toutes les boissons; sur le tabac,

le sucre, le café, le sel et toutes les denrées alimentaires. Elle doit commencer par effacer tous les impôts indirects qui atteignent le travail et l'ouvrier ; elle effacera ensuite les impôts directs comme obstacle au libre essor du travail, de l'agriculture et de l'industrie. Désormais les ressources publiques seront constituées par un droit d'hérédité au profit de l'État sur les fortunes délaissées à la mort des citoyens. »

Rien de plus juste.

René CAILLIÉ

Ordre du jour du *Congrès spirite* qui se tiendra à Liège le 16 septembre prochain :

1° Nomination du bureau ;

2° Rapport sur la situation de la Fédération pendant l'année écoulée ;

3° Reddition des comptes ;

4° Discussion du projet de règlement de la Fédération ;

5° Fixation définitive des assemblées trimestrielles des délégués ;

6° Opportunité de publier les rapports des délégués en tout ou en partie ;

7° Traduction du *Bulletin* en flamand ;

8° Organisation du *Denier de l'Avenir*.

9° Création de bibliothèques dans certains centres spirites et distribution gratuite de brochures ;

10° Mise au concours de divers sujets de conférence et de brochure ;

11° La Fédération peut-elle dès maintenant prendre la forme et viser au but des sociétés de secours mutuels ?

12° Nomination de la Commission directrice pour l'année sociale 1883-84.

Qu'est-ce que le Spiritisme et quel est son but

Nouvelle Explication

(Suite et Fin)

Marie Dessens était une villageoise de seize ans. Un jour elle raconte à sa mère qu'un monsieur d'apparence respectable s'est présenté à elle et lui a prescrit de guérir les malades par l'imposition des mains. Personne n'avait vu ce monsieur dans le village ; Marie soutient la réalité de cette visite. La mère commence par lui administrer une tripotée. Cependant elle là laissa essayer, et ses succès furent merveilleux. Bientôt il y eut foule à la maison ; on venait de bien loin pour se faire guérir. Nous, spirites, nous savons comment les choses se passent. Il y a des succès, quelquefois incroyables, mais aussi il y a souvent des échecs. La famille Dessens était pauvre. Les visiteurs ne voulaient pas déranger ces gens-là sans leur faire un petit cadeau en nature. Et la maman Dessens a accepté ces marques de politesse ou de reconnaissance. La mère et la fille furent mises en jugement, mais le tribunal correctionnel les acquitta. Appel du Ministère public, et succès ! La mère et la fille furent condamnées en cour d'appel. Marie en a pour quinze jours d'emprisonnement comme complice du délit d'escroquerie.

Simonin était un médium guérisseur ; il était également spirite ; c'est pourquoi on l'avait surnommé le Sorcier de Gauderon. Il avait le travail moins facile que le zouave Jacob, mais il a obtenu

des guérisons encore plus étonnantes, rendant l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles. Pour se mettre en règle avec la justice il s'était adjoint un docteur en médecine, qui assumait la responsabilité des guérisons. Pas moyen de le pincer ! C'était vexant. Il n'acceptait aucune rémunération. Il s'était installé chez des paysans dans une maison tout à fait isolée, c'est-à-dire à une grande distance de tout autre habitation. L'affluence était nombreuse. Comme on avait oublié d'apporter des provisions, on pria le maître de la maison de céder quelques rafraîchissements moyennant remboursement équitable. Ignorant la loi il commit la faute de céder aux prières de ses visiteurs. Pouvait-il les laisser mourir de soif ! D'un autre côté, comme ils étaient nombreux, il était trop pauvre pour ne rien accepter. Or ce cas constitue le délit de *droits fraudés*. Quand il y a jugement on est condamné à une amende ; mais le service des contributions a l'habitude de proposer une transaction, qui est presque toujours acceptée. L'hôte de Simonin fut poursuivi à outrance, et indépendamment d'une forte amende il fut condamné à un an de prison. Simonin fut aussi appelé en justice, mais il n'y eut pas prise contre lui. On se contenta de l'admonester vertement ; le médecin fut mis au ban de ses confrères.

Aujourd'hui il faut reconnaître qu'on s'est beaucoup relâché de ces rigueurs à l'endroit des spirites. Qu'on compare notre temps présent avec le passé. Aujourd'hui on ne crucifierait plus Jésus ; on ne brûlerait plus Jean Huss et Savonarole, on n'emprisonnerait plus Galilée ; on ne mettrait plus Salomon de Caus dans une maison d'aliénés. Nous

marchons, nous marchons ; marchons donc toujours, car nous avons encore bien du chemin à parcourir.

Qu'on réfléchisse aux conséquences de l'adoption de la doctrine spirite. Le sens du mot patrie subit une modification. Ce n'est qu'accidentellement que nous vivons dans tel ou tel pays. Le pays qu'on nous fait considérer comme étant celui de nos ennemis, a pu être autrefois notre patrie ou peut le devenir dans un temps peu éloigné. Il en est de même pour la famille. Nous avons d'autres parents que ceux que nous comptons dans l'incarnation actuelle : Nous avons ceux de nos incarnations passées dont les uns sont esprits et les autres réincarnés sur la terre. Peut-être sont-ils nos voisins, nos amis, ou bien des étrangers ayant des intérêts opposés au nôtres et qu'avec le non spiritisme nous serions disposés à combattre ; même observation pour les amis d'autrefois.

Indépendamment des liens de famille, de concitoyenneté ou d'amitié qui se sont formés autrefois ou qui se forment maintenant sur la terre entre incarnés, il y a ceux que les spirites forment chaque jour avec les désincarnés. Quand vous avez prié pour un esprit souffrant, quand vous l'avez consolé ; quand par vos conseils, par vos exhortations il est entré dans la voie du repentir et de l'espérance, entre lui et vous il se forme alors un lien indissoluble, récolte généreuse de la semence de charité et de fraternité que vous avez répandue.

La moralité de la doctrine spirite, c'est qu'elle nous conduit à la solidarité universelle, au grand lien de l'harmonie rêvé par Fourrier, mais que le spiritisme seul peut réaliser.

AMAND GRESLEZ.

LE POÈME DE L'AME

DÉDIÉ AUX SPIRITES

LES DROITS DU COEUR

(Suite)

Et seul on voit l'impie affronter leur courroux.
Mais Dieu sait se venger de l'orgueil de ces fous.
Voyez ce peuple hébreux que dominait Moïse,
Dont il était le Dieu, qu'il menait à sa guise !
A sa voix voit-on pas le puissant Pharaon
Venir soumis autant qu'il était fanfaron ?
C'est que Dieu, descendant à la voix du grand prêtre,
Mille calamités au monde fit paraître,
Il envoya la peste au peuple égyptien,
Fit tuer les enfants encor dans leur lien.
Certain jour les Hébreux, ils étaient vingt-trois mille,
Adorent un veau d'or; Dieu ne fut pas tranquille
Jusqu'à ce que Moïse, enlevant ces faux Dieux,
Les eut massacrés tous en son nom glorieux.
Oui, les prêtres, de Dieu portent partout la gloire,
Et leurs grands châtiments restent dans la mémoire.
Faut-il vous dire encor cette inquisition
Où de faire aimer Dieu la noble passion
Nous fit dresser partout des milliers d'hécatombes,
Et jeter les maudits dans leurs maudites tombes ?
Quand Dieu veut se venger ce n'est point à demi,
Et, dans ces temps derniers, la Saint-Barthélémy,
Terrible ! fut donnée aux peuples comme exemple,
Pour leur apprendre à tous à respecter le temple.
Jour terrible en effet où tous les mécréants
Furent massacrés tous, même jusqu'aux enfants.
Pour consacrer ce jour les voutes de Saint-Pierre
D'un *Te Deum* immense, à l'ordre du Saint-Père,
Retentiront. Alors, terrassés et tremblants,
Dans la France l'on vit les maudits protestants
Courber le front, et Dieu, qu'apaisa cet hommage,

A ses prêtres pieux sourit dans un nuage.
Mais ce siècle odieux n'entend plus notre voix,
Et, revêche à la foi, veut renverser la croix.
Il insulte et maudit le glorieux Jésuite
Accusé de porter tous les maux à sa suite.
On voit tout son orgueil à sa prétention
De vouloir réformer notre religion.
Ah! Qu'il craigne de Dieu la terrible colère!
Il sait bien cependant ce que nous savons faire,
Que nous ne savons pas reculer devant rien,
Et que le dernier mot doit rester au Chrétien.
Dieu va bientôt tonner et sa voix vengeresse
Saura briser celui qui l'outrage et le blesse.

....

Non! n'aimez pas cet homme, allez, ma chère enfant.
Ah! mieux vaudrait pour vous rentrer dans le néant!

(*A suivre* X***

CORRESPONDANCES

S'il en est parmi les Spirites qui ne partagent pas les idées sociales qui découlent de la Doctrine nouvelle, il en est d'autres, Dieu merci, qui voient plus loin et acceptent le total des conséquences du Spiritisme. Nous insérons une lettre qui démontrera que ce n'est point s'attirer des antipathies que de soutenir la grande idée, *à la fois spirite et chrétienne* de M. Godin, le fondateur éminent du familistère de Guise (Aisne) :

« Si je ne partage pas toutes les opinions exprimées dans l'*Anti-Matérialiste*, je n'en lis pas moins tous les articles que cette feuille renferme

avec attention et profit, et la lecture des derniers articles publiés m'a engagé à lire : « Questions sociales » par M. Godin, que m'a obligeamment prêté M. Guyard, et m'a inspiré quelques lignes qui ont paru dans le numéro d'août de la Fraternité universelle. Je ne suis pas Spirite, je ne crois pas aux mediums, mais je cherche la vérité religieuse et la vérité sociale ; et parce que le journal que vous publiez m'indique une voie nouvelle, je ne puis qu'être sympathique à votre publication, sympathique à l'esprit économique et philosophique qu'elle renferme, sympathique à l'homme qui la dirige.

» Peut-être ne connaîtrons-nous jamais entièrement, sur ce globe du moins, cette vérité religieuse et cette vérité sociale dont je viens de parler, mais puisque rien ne se perd et que le progrès est permanent, nos efforts ne peuvent demeurer stériles, et c'est une douce joie pour nous, libres-penseurs religieux, de songer qu'en travaillant à l'amélioration des hommes nous travaillons à notre propre amélioration et que nous préparons notre immortalité. »

V. TRÉVARÉ.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous donnons comme prime à nos abonnés une étude de *Spiritisme chrétien* faite par René Caillié, ingénieur et vice-président de la société des études psychologiques. Cette analyse et ce résumé d'une communication médianimique

faite à J. B. Roustaing, bâtonnier des avocats de Bordeaux, qui paraît dans chaque nº de l'*Anti-Matérialiste*, par série de 8 feuilles depuis le 23 juin 1883, formera un fort beau volume utile à méditer pour un penseur. Ce livre a pour titre : *Les Évangiles expliqués en esprit et en vérité.*

RÊVERIE

Le soleil brille et change en une pierre précieuse chaque goutte de rosée ; l'oiseau, dans les branches, fait entendre son joyeux refrain et l'insecte bourdonne son murmure plaintif. Combien la lumière de ses yeux était plus douce que la lumière du jour, et combien le son de sa voix était plus mélodieux que le chant de l'oiseau ou le murmure de l'insecte. Pensif, je viens de m'asseoir, dans la prairie, sur un banc de mousse ; son nom est venu sur mes lèvres : Ernestine !

Lorsque dans les sentiers, le soleil versait à flots la lumière, lorsque le zéphyr caressait de son haleine la corolle de la rose, lorsque la tourterelle chantait l'hymne d'amour, lorsque sur les bords du riant ruisseau, la libellule poursuivait sa sœur : la libellule, bien des fois, sur ce même banc de feuilles et de fleurs où je repose, nous nous sommes assis tous les deux, comptant les battements de nos cœurs. Les bluets sont moins bleus, les prés sont moins verts que mon amie était belle : Ernestine !

Lorsque par degrés, le soleil disparaissait à l'horizon, lorsque, à la voûte immense, les constellations apparaissaient, plus nombreuses à mesure que la nuit se faisait plus profonde, lorsque le bruit de la vague s'unissait au bruit du vent, lorsque tout l'univers semblait s'être recueilli et semblait prier, nous avons souvent, ici, mêlé les rayons de nos deux âmes. Le ciel a moins d'étoiles qu'avait de grâces celle que j'aime : Ernestine.

Lorsque mon esprit est plongé dans une indicible rêverie, je vais, à l'heure où le crépuscule remplit la vallée de ses ombres, ou lorsque le soleil luit, entendre la grande voix de la Nature, parlant par ses mille bouches, joindre à l'invocation sublime des êtres ma timide voix, et, dans ce concert des intelligences et des forces, des nombres et des harmonies, écouter les soupirs, respirer le souffle, rire des joies, pleurer des larmes, m'éclairer à la gaie clarté de l'âme d'Ernestine !

V. TRÉVARÉ.

La *Revue* de ce mois nous annonce l'apparition d'ici quelques jours d'un volume philosophique d'une portée considérable. Des quelques pages que nous avons lues, nous déduisons qu'il fera scandale dans le monde narcotiquement endormi par le doute et le matérialisme de ce siècle démolisseur et affolé.

N'ayant eu communication que de la préface, nous attendons l'envoi gracieux de *les Vies mystérieuses* pour en faire un compte-rendu détaillé et sincère.

P. VERDAD

Transformation sociale

Quand on est convaincu de la vérité d'une théorie, on doit en désirer ardemment la pratique.

Parmi tous les réformateurs qui ont illustré notre siècle, les Blanqui, les Louis Blanc, les St-Simon, les Owen, les Fourier, ce dernier me paraît être le seul qui a eu des idées justes, précises, sur les moyens pratiques à opposer aux plaies sociales qui rongent notre siècle. Je ne suis point un sectaire aveugle de ce puissant génie ; à mon avis, dans toutes les théories, même les mieux conçues, il y a des choses impraticables dont le temps fait justice. Au creuset de l'expérimentation, la gangue se détache et l'or reste.

Je ne suis pas sûr si Fourier n'a pas erré quelquefois, si dans le fonctionnement d'un phalanstère tout doit se passer exactement comme il l'a prévu ; je ne suis pas sûr si la voie qu'il a indiquée est bien celle qu'il faudrait suivre pour sortir de l'ornière civilisée ; mais ce dont je suis certain, c'est qu'il a trouvé le secret de réconcilier le capital avec le travail, de rendre le travail attrayant, de permettre à l'homme de s'abandonner à ses passions sans qu'il en résulte de mal ni pour lui ni pour ses semblables ; en un mot, de donner à tous les membres du corps social, la paix, l'équivalent de la richesse, et la liberté.

Le grand obstacle à mon avis, à l'organisation du régime sociétaire tel que l'a rêvé Fourier, a toujours été jusqu'ici causé par l'ignorance de la classe ouvrière, qui a été obligée de mettre à la tête des divers essais qu'elle a tentés des indi-

vidus recrutés en dehors de son sein, n'appartenant à aucun groupe de travailleurs, n'exerçant d'autres fonctions que celles de l'organisation et du commandement.

On a eu des directeurs, des chefs qui commandaient, il n'en fallait pas ; on a eu des peines disciplinaires, cela ne devait pas exister, même au début. L'administration supérieure ou conseil de régence, devait être un groupe comme les autres duquel on était appelé à faire partie par la confiance des associés, fournissant deux heures ou trois heures de travail par jour, mais disparaissant aussitôt sa mission journalière remplie ; il pouvait avoir tous les pouvoirs d'organisation, d'ordre, de contrôle, d'administration, tous, excepté un seul, celui du commandement. En exerçant un commandement vous attentez à la liberté des sociétaires, en attentant à la liberté d'un seul des associés, vous créez un germe de discorde qui minera votre œuvre ; la liberté est un des rouages essentiels de la mécanique sociétaire, auquel vous ne devez pas toucher sous peine de détraquer votre ouvrage ; administrateurs, mécanisez bien, mais surtout respect à la liberté.

Suivant moi, la fondation du régime sociétaire exige qu'un dixième, au moins, des membres fondateurs, en comprennent le mécanisme dans ses lignes principales ; il s'établira donc infailliblement en France d'ici peu, car la marche rapide vers le nivellement de l'instruction dans notre pays le rendra pratique dans quelques annéees ; on pourrait même dès aujourd'hui en tenter l'application avec succès.

Pour moi, le succès n'est point subordonné à

l'apport de grands capitaux ni à aucune autre condition essentiellement favorable ; il demande surtout une douzaine d'individus intelligents pour former une tête, possédant un résumé des connaissances fouriéristes, et bien convaincus de l'excellence de sa doctrine, surtout pour ce qui a trait à l'association du capital et du travail, à la part qui selon toute justice doit être accordée au talent, et à l'exploitation agricole et manufacturière combinées. Il n'est pas utile de posséder sa théorie complètement, il ne faudrait même pas en vouloir l'application immédiate, ce qu'il faut, c'est y marcher par la voie la plus courte. Mais on ne peut pas éviter, le jour où l'on fera cette tentative, de passer par la période d'éclosion et la période d'organisation.

(A suivre). Edmond BOURDIN.

ERRATA

Page 150, ligne 32, lire : *opinion* au lieu de oponion ; page 151, ligne 1, lire *une tout autre* au lieu de : une toute autre ; page 152, ligne 5, lire : *serait*, au lieu de saurait. — Nous prenons nos précautions pour que dorénavant ces fautes monstrueuses ne se renouvellent plus.

Avis à nos Souscripteurs

Pour la marche régulière d'un journal, il est nécessaire que les abonnements se paient d'avance, c'est urgent, payant au fur et à mesure notre imprimeur. Nous prions donc nos amis de nous adresser le montant de leur abonnement le plus tôt possible.

L'année dernière, sur l'invitation d'un ami, nous avons ouvert une souscription permanente pour la continuation et la propagation du journal.

Nous espérons que cette année nous serons aidés par le même moyen. On sait que nous adressons 10, 20 n^os^ aux groupes, aux frères qui nous en font la demande pour la propagande.

Aidez-nous donc vous tous qui croyez à l'utilité de notre œuvre.

Souscription pour la propagation du journal
*L'*Anti-Matérialiste
(5e Liste)

—

M. Delaage, arbitre de commerce, 10 fr. — M. Deau, 1 fr. — M. Smith, 20 fr.

—

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement sont priées de le faire le plus tôt possible.

Le Gérant, Lessard.

Nantes. — Imp. Péault, Roncot & Cie, rue Santeuil, 8.